

**Mairie du 8^{ème}
Arrondissement**

VILLE DE LYON
Conseil du 8^{ème} arrondissement

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

du 28 Juin 2017

Le Mercredi 28 Juin 2017 à 19 heures, Mmes et MM. les membres du Conseil d'Arrondissement dûment convoqués le 22 Juin 2017 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis à la Mairie du 8^{ème} Arrondissement dans la salle ordinaire de leurs délibérations.

APPEL NOMINAL

Présents : Mmes & MM. : Christian COULON, COHADE Christophe, STEFANI-JACOB Sylvie, TOURNEBIZE Philippe, SAKER Hafida, MATARFI Karim, BACHA-HIMEUR Samira, PEREZ Daniel, EVA Anne-Rose, GLOPPE Benjamin, FERRARI Laura, GAY Nicole, RABATEL Thérèse, FONDEUR Marie-Odile, PELAEZ Louis, LEVY Charles-Franck, TAZDAIT Djida, GUILLAND Stéphane, BOUDOT Christophe, DESBOS Eric, BONNIEL CHALIER Pascale, ODIARD Patrick, BOUSSEMMA ROUVEYROL Sonia, MICHONNEAU Elsa, AUZIAS Anne, MORIN André,

Excusés pouvoir : Mmes & MM : AUZAL Jean-François, TOURAINE Jean-Louis, BURILLON Carole, LEFAOU Michel, LEBUHOTEL Bruno, RITTER Michel,

Excusés : Mmes & MM : SANDRIN Chantal, RUNEL Sandrine,

Absents : Mmes & MM : DELACROIX Pierre, POURCHER Victoria

Mairie du 8^{ème} Arrondissement

Conseil d'Arrondissement

Mercredi 28 juin 2017



La séance est ouverte sous la présidence de M. Christian COULON, Maire du 8^{ème} arrondissement.



M. LE MAIRE.- Mesdames, Messieurs, bonsoir. Afin de ne pas pénaliser ceux qui sont à l'heure, nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement. Madame MICHONNEAU sera notre secrétaire de séance et je vais lui demander de procéder à l'appel nominal.

(Mme MICHONNEAU procède à l'appel nominal)

M. LE MAIRE.- Merci.

Merci aux présents qui nous permettent d'avoir le quorum, nous allons commencer ce Conseil d'Arrondissement.

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 17 mai 2017

M. LE MAIRE.- Y a-t-il des demandes de parole, des demandes de modification ?

S'il n'y en a pas, je mets ce procès-verbal aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

2. 26248 – Approbation et autorisation de signature des conventions de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) 2017-2020 pour les quartiers prioritaires de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise à signer avec l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la Métropole de Lyon et les bailleurs sociaux – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'approuver la convention de gestion sociale et urbaine de proximité.

Pour rappel, la convention territoriale de Lyon intègre un volet portant sur la gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP), définie comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier. Il s'agit d'actes de gestion liés à l'habitat et aux espaces urbains de proximité afin d'améliorer l'entretien et la maintenance des immeubles et des espaces extérieurs, la présence, l'accueil, le gardiennage et la tranquillité publique, l'organisation des espaces publics, le stationnement, la circulation, les services urbains.

Conformément aux engagements inscrits dans la convention-cadre GSUP de la Métropole de Lyon et la convention territoriale de Lyon du contrat de ville, des conventions GSUP ont été élaborées à l'échelle de chaque quartier prioritaire et elles ont vocation à être signées entre les principaux financeurs et partenaires.

Afin d'adapter les interventions au plus près des besoins identifiés dans chacun des territoires, elles formalisent un diagnostic, les objectifs et un plan d'action en vue :

- d'améliorer le cadre de vie et la gestion quotidienne des quartiers,
- de contribuer au lien social et à la participation des habitants,
- de renforcer la tranquillité publique.

Dans les secteurs, les sous-secteurs, les sous-quartiers ont été définis les moyens qui seront concentrés sur certains secteurs notamment on travaille à l'échelle des résidences.

Je n'entrerai pas dans le bilan de la précédente convention, mais j'aimerais rappeler des actions qui ont été réalisées dans le cadre de la GSUP : la création du square Nelson Mandela à Langlet-Santy, l'accompagnement à la création du comité de locataires Pressensé, la convention globale de propreté que l'on a adoptée lors de notre dernier Conseil qui est aussi issue des travaux qui ont été engagés dans le cadre de la GSUP et enfin les futurs aménagements des espaces extérieurs d'Albert Laurent.

Je ne serai pas plus long. Si des collègues ou des personnes souhaitent des renseignements complémentaires notamment sur le bilan ou sur les actions futures qui sont définies dans cette nouvelle convention, je reste à leur disposition à la fin du Conseil ou sur rendez-vous.

Je vous propose d'approuver cette convention et la signature pour nos quartiers. Merci par avance.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce premier dossier ? *(Non)*.

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

3. 26250 – Programmation financière 2017 au titre de la politique de la ville – volet habitat et gestion sociale et urbaine de proximité attribution de subventions d’investissement et de fonctionnement pour un montant total de 6 000 euros en fonctionnement et de 256 454 euros en investissement – Autorisation pour solliciter une subvention de 22 500 euros auprès de la Métropole de Lyon pour le fonds de petits travaux de la Duchère – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames, messieurs.

C'est l'application directe du précédent rapport puisqu'il s'agit de voter des subventions dans le cadre de la GSUP, notamment à différents bailleurs pour des chantiers d'insertion, la remise en état des logements dans le cadre de l'insertion, la rénovation des logements mais sur d'autres secteurs puisque le précédent était sur les États-Unis et là il s'agit de Mermoz et Langlet-Santy, la création d'un cheminement entre le Clos Layat et la résidence Albert Laurent Challemel Lacour et enfin, deux dossiers qui sont très liés. Le premier, c'est l'aménagement d'un local sur la résidence Langlet-Santy pour accueillir trois associations, le centre social Langlet-Santy, Art et Développement et Les petites cantines, le deuxième, c'est de proposer une subvention pour l'équipement, pour permettre à ces associations de travailler sur le quartier.

On notera la présence d'une nouvelle association qui va arriver sur le secteur, Les petites cantines, qui propose des repas solidaires qui sont faits par les habitants et n'importe qui peut venir déguster un repas à midi et paye en fonction de ses moyens.

Je vous propose de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Vote à la majorité.

4. 26367 – Attribution de subventions à différentes associations dans le cadre du Fonds Associatif Local et du Fonds d'Initiatives Locales au titre du contrat de ville (convention territoriale de Lyon 2015-2020) pour un montant total de 4 000 euros – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Il s'agit d'adopter des subventions pour des associations à travers un dispositif que nous appelons le Fonds d'Initiatives Locales. Je parlerai juste du FIL puisque les associations qui nous concernent sont éligibles au FIL.

Ces FIL permettent de soutenir des pratiques responsables favorisant l'initiative citoyenne et participative dans les quartiers. Les projets proposés doivent viser :

- à encourager et faciliter les pratiques socio-éducatives, éco responsables, développées par des groupes ou des associations d'habitants,
- à renouer ou développer les liens et favoriser l'ouverture entre les différentes cultures, à développer des réseaux de solidarité et de créativité,
- l'émergence culturelle, festive, ludique, créative, sportive, pédagogique permettant la création d'événements dynamisants et valorisants pour les personnes et les quartiers.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par

deux associations :

- Maurice Langlet en Action, pour une fête intergénérationnelle et culturelle sur le secteur de Langlet-Santy

- Étoile Sportive Trinité pour permettre aux jeunes de 10 à 11 ans de participer à un tournoi de football à Portiragnes.

Je vous remercie de bien vouloir voter ces subventions.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

5. 26245 – Jardins partagés – Convention d'occupation temporaire avec l'Association « Jardin partagé Monplaisir » pour l'animation et la gestion du jardin partagé situé 1 rue Saint Mathieu à Lyon 8^e, sur un terrain municipal – Approbation et autorisation de signature de la convention – Direction du Développement Territorial

M. COHADE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

C'est un vrai plaisir de présenter ce rapport sur lequel, avec mes collègues, nous avons travaillé depuis 2016. Nous avons été sollicités par un groupe d'habitants membres du Conseil de quartier qui souhaitent jardiner sur le secteur de Monplaisir.

On a travaillé pour repérer différents espaces, notamment avec les acteurs locaux, le conseil de quartier, le CIL et la MJC. On a repéré un espace situé dans le square Saint Nestor, une des deux aires canines, d'une superficie de 174 m².

Dès le début de l'année 2017, ces personnes se sont

mises en association avec environ une cinquantaine de membres.

Je tiens à remercier les services de la Ville qui ont permis de rendre cet espace plus agréable en mettant en place des bacs afin de développer le jardinage hors sol.

Pour que cette association puisse développer son projet, il est proposé de mettre à disposition le terrain par le moyen d'une convention d'occupation temporaire, jusqu'au 31 décembre 2019.

Je vous remercie de bien vouloir adopter cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? Monsieur LEVY.

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Simplement pour rappeler, et comme l'a précisé à un moment donné Christophe COHADE, que ce projet est issu du conseil de quartier de Monplaisir et il a été mis en place par deux habitants de la ZAC de l'Épargne et avec Sylvie STEFANI avec qui nous animons le Conseil de quartier, ce projet est également en lien avec un autre projet, celui des micro-implantations florales qui a été mis en place à l'initiative du Conseil de quartier, sur le quartier de Monplaisir il y a maintenant deux mois. C'est une dynamique associative qui est bien issue du Conseil de quartier de Monplaisir, c'est plutôt une bonne chose et je crois que cette dynamique va se poursuivre dans les mois à venir. Merci.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
(Non).

Vous avez remarqué que c'est la première fois en France où on fait de l'agriculture sans subvention.

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

6. 26344 – Attribution de subventions de fonctionnement à 31 associations culturelles et écoles de musique pour un montant global de 224 800 euros Enveloppe « Casino » et « fonctionnement école de musique » - Participation financière du Grand Casino de Lyon – Groupe Partouche – à la politique culturelle de la Ville de Lyon – Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Il s'agit des subventions qui sont accordées annuellement par le Grand Casino de Lyon aux écoles de musique. Nous sommes concernés par l'école de musique Guy Candeloro, 3 000 euros, ainsi que l'Union Musicale Lyon Guillotière, 2 500 euros.

Si ces dispositions vous agréent, merci de donner votre accord.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

7. 26237 – Approbation d'une convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 entre la Maison de la Danse et ses partenaires financiers, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- C'est la convention d'objectifs quadriennale 2017-2020 avec la Maison de la Danse et ses partenaires financiers, l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Ville de Lyon.

Je ne vais pas beaucoup vous parler de la Maison de la Danse, vous la connaissez, je vais juste souligner que le prochain développement de la Maison de la Danse va consister en la création de l'annexe, Atelier de la Danse, qui sera située dans l'ancien Musée Guimet qui va être réhabilité en lieu de création, de production et de médiation pour la danse d'ici 2020.

La convention d'objectifs entre la Maison de la Danse et les partenaires a pris fin le 31 décembre 2016. Le renouvellement qui vous est proposé ici précise des objectifs qui sont dévolus à la Maison de la Danse par ses partenaires et ce texte conforte les activités actuelles de l'établissement tout en prenant en compte le projet artistique et culturel de la directrice et l'évolution dans le contexte territorial.

Dans l'annexe qui est jointe, vous verrez sur les missions qui sont celles de la Maison de la Danse, sur le projet artistique, mission de diffusion, mission de soutien aux compagnies et de production, co-production, mission de partenariat, les actions culturelles de la Maison de la Danse, l'accompagnement du public par la politique de prix et d'abonnement, les actions d'ouverture à la culture chorégraphique pour le grand public, les actions pédagogiques ainsi que des actions autour de l'image, du numérique et de la réalité virtuelle. Il y a également des actions de conseil et d'expertise vis-à-vis des professionnels et des actions solidaires.

Mesdames et Messieurs, si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

8. 26211 – Attribution de subventions de fonctionnement à 38 lieux et compagnies œuvrant dans le domaine du Théâtre pour un montant global de 281 000 euros (FIC) – Approbation de conventions – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- Même chose pour le théâtre comme chaque année.

Le soutien est divisé en différentes parties. Nous sommes concernés au titre de l'aide au projet et à l'émergence par la Compagnie On Off qui est 28 rue Wakatsuki et qui se démarque des autres compagnies par son engagement pour la promotion de la culture sourde. Elle travaille à la diffusion de son premier spectacle Jeune Public en langue des signes et en français, qui a été créé en 2016 par Nicolas Ramond et qui avait été programmé au NTH8.

La subvention proposée est de 3 000 euros.

Dans le cadre du rayonnement, la Compagnie Kastôragile qui se trouve au 25 rue Wakatsuki, qui est dirigée par le comédien scénographe, auteur et metteur en scène Gilles Pastor, qui a travaillé pendant dix ans au sein du collectif artistique Les Trois Huit. Gilles Pastor a été lauréat de la Villa Médicis hors les murs à Salvador de Bahia. Il est parti en tournage au Brésil avec des collaborations avec l'Alliance Française Salvador, l'Université Fédéral de Bahia, etc.

Il s'implique dans l'accompagnement de jeunes professionnels issus des structures de formations artistiques initiales lyonnaises et régionales. Il anime également des stages et des ateliers à visée professionnelle.

La subvention qui est proposée au titre de cette année est de 11 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous

propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

9. 26319 – Programmation de la Fête de la Musique 2017 – Attribution de subventions aux associations pour un montant total de 26 380 euros – Approbation de conventions types – Direction des Événements et Animations

Mme STEFANI JACOB.- Pour le 8^{ème} arrondissement, cette année une subvention de 800 euros a été accordée à Orage Production qui s'est occupée de la Fête de la Musique dans le Jardin Lumière.

Comme je l'ai déjà dit, nous avons eu des contraintes très fortes cette année en matière de sécurité, mais je pense que tout s'est bien passé dans les lieux, locaux, où la fête s'est déroulée, en particulier ici, à la Mairie, chez Réseau 1901 et au Jardin Lumière où il y avait aussi beaucoup de monde.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

10. 26236 – Attribution de subventions de fonctionnement à 20 associations des secteurs de la danse et du cirque sur le Fonds d'Intervention Culturel pour un montant global de 142 000 euros – Approbation d'une convention avec la compagnie Propos – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- Nous sommes concernés pour le 8^{ème} arrondissement, par deux compagnies : la compagnie Acte et la compagnie Propos.

La compagnie Acte, rue des Hériveaux, est une compagnie qui s'oriente désormais vers la réalisation de créations chorégraphiques dans l'espace public. Ils ont effectivement concentré leur travail sur une création la saison dernière qui s'appelait « Journal d'un seul Jour » qui avait été présentée dans le cadre de la programmation hors les murs de la Maison de la Danse.

La proposition pour 2017 est de 15 000 euros.

La compagnie Propos est installée depuis 2004 dans notre arrondissement. Le dernier spectacle s'appelle « Sans Fil », c'est une pièce interactive pour une marionnette télépathe, trois manipulateurs et quelques spectateurs. C'est ainsi que c'est présenté.

La proposition de subvention est de 41 000 euros.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous propose de les adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

11. 26302 – Attribution d'une subvention de 2 000 euros à

l'Association Jazz sur les places, pour l'organisation de la 9^e édition du festival « Jazz sur les places », du 14 au 17 septembre 2017 – Direction des Événements et Animations

Mme STEFANI JACOB.- L'association « Jazz sur les places », dont le siège social est situé au 29 rue Léo et Maurice Trouilhet, organise la 9^e édition du festival, du 14 au 17 septembre 2017.

Ils sont dans le 8^{ème}, mais l'événement aura lieu sur la place Benoît Crépu et la place de la Trinité dans le 5^{ème} arrondissement.

Une subvention de 2 000 euros est proposée à cette association pour l'organisation du festival.

Si cette disposition recueille votre agrément, je vous propose de l'adopter.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (Non).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

12. 26320 – Approbation d'une convention d'application d'une durée d'un an entre la Ville de Lyon et le Musée Urbain Tony Garnier (MUTG), pour l'entretien et la restauration des 25 fresques du MUTG – Direction des Affaires Culturelles

Mme STEFANI JACOB.- Par délibération du 22 avril 2002, le Conseil municipal a approuvé une convention d'objectifs entre le Musée Urbain Tony Garnier et la Ville de Lyon qui a été signée le 7 mars 2003. Celle-ci prévoit notamment l'attribution d'une subvention de fonctionnement, inscrite chaque année au budget de la Ville de Lyon.

Pour 2017, la subvention de fonctionnement est de 75 000 euros, inscrits au budget primitif, voté par le Conseil municipal le

16 décembre 2016.

La Ville de Lyon s'est engagée à soutenir l'association en attribuant chaque année une subvention d'investissement pour la réalisation de différentes interventions nécessaires à la conservation des fresques (lavage, nettoyage, reprise des peintures, retouches ponctuelles des supports, remise en état des textes de présentation), étant précisé que le mandatement de cette subvention intervient sur présentation des factures acquittées relatives aux travaux entrepris sur les fresques.

Pour 2017, le montant de la subvention est de 9 500 euros.

Il nous est donc proposé de renouveler pour un an la convention d'application relative à l'entretien courant et la remise en peinture des fresques.

Compte tenu de l'intérêt de maintenir ce patrimoine en bon état de présentation, ces fresques attirant chaque année plusieurs milliers de visiteurs dans la cité Tony Garnier, je vous propose par conséquent d'approuver ladite convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur cette convention ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité.

13. 25710 – Rapport d'activités de la Commission Communale pour l'Accessibilité de la Ville de Lyon – Années 2014-2016 – Secrétariat général de la Ville de Lyon – Mission Égalité

M. LE MAIRE.- Madame Sylvie STEFANI JACOB, le deuxième volet de votre délégation, c'est donc le handicap pour le rapport d'activités de la Commission Communale pour l'accessibilité.

Mme STEFANI JACOB.- Thérèse, je te passerai la parole car tu sauras sûrement en dire beaucoup plus que moi à ce sujet.

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel qui est présenté en Conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

M. LE MAIRE.- Madame RABATEL ?

Mme RABATEL.- Merci Monsieur le Maire.

La Commission Communale pour l'Accessibilité du mois de mai dernier n'a fait qu'un tout petit amendement à ce rapport sur le nombre d'associations qui étaient membres du réseau du CARPA qui est l'association qui aujourd'hui réunit 32 associations de tous types de handicaps, donc c'était une approbation sans problème.

En fait, je voulais insister là-dessus, c'est un rapport qui ne montre pas toute la politique de la Ville en termes d'égalité entre les personnes handicapées et les personnes valides parce que le rapport de la CCA ne doit parler normalement que de la CCA. On doit dire ce qui se passe en CCA, donc raconter les différentes réunions, etc., et le travail des différents groupes de travail.

Aujourd'hui il y a deux groupes de travail, un groupe de travail « établissements recevant du public » et un groupe de travail « projets urbains ». Sur tous les projets urbains de la Ville de Lyon, il y a de la concertation qui se fait avec les associations de personnes en situation de handicap.

Comme cela m'agace un peu qu'il n'y ait que cela et qu'il n'y ait pas toute la politique de la Ville, j'ai fait rajouter ces trois derniers rapports : une fois un focus sur les bibliothèques parce qu'elles font un

magnifique travail pour l'accueil des personnes en situation de handicap, l'an dernier c'était sur l'accueil de la petite enfance et cette année on est passé à l'accueil dans les écoles.

C'est un focus, mais qui n'est pas obligatoire. Le tout doit être envoyé au ministère, au préfet, etc. Surtout, ce que le rapport montre, c'est le travail en finesse sur les établissements recevant du public, sur les projets urbains. C'est un énorme travail qui est fait par les services de la Ville, les élus et les associations, en concertation.

Cette année, je suis en train de créer un troisième groupe de travail qui serait sur la culture parce que ce que fait la Ville de Lyon dans ses institutions culturelles et avec la charte de coopération culturelle qui va être votée dans le prochain Conseil municipal, c'est tout à fait magnifique ce qui est fait pour l'accueil des personnes en situation de handicap. Je trouve que cela mérite d'être mieux connu et donc il va y avoir un troisième groupe de travail qui va être créé et dont on parlera dans un prochain rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole, de précision sur ce rapport ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

14. 26350 – Convention fixant les conditions et les modalités de mise à disposition de locaux pour ouvrir le Centre d'Accueil des Familles (CAF) – Direction Sécurité Prévention

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'une convention qui fixe les conditions et les modalités de mise à disposition de locaux, en l'occurrence de la Mairie

du 8^{ème}, pour ouvrir un Centre d'Accueil des Familles.

Suite aux différents attentats qui ont endeuillé le pays, notamment en 2015, un certain nombre de textes ont été élaborés, qui ont prévu la mise en œuvre d'un certain nombre de dispositifs en cas de nouveaux attentats d'une telle ampleur.

Dans le cadre de ces dispositifs, sont notamment mis en œuvre des Centres d'Accueil des Familles qui permettent aux victimes et à leurs proches de se signaler, d'être informés de la situation de la personne qu'ils recherchent, de bénéficier d'un soutien médico-psychologique.

Sous l'autorité du Préfet du département bien évidemment, ce Centre d'Accueil des Familles doit être activé en cas d'acte terroriste sur le territoire de la Métropole et accueille en son sein un certain nombre de cellules :

- services de sécurité territorialement compétents,
- service d'investigations en charge de l'enquête,
- Cellules d'Urgence Médico-Psychologique,
- services du Procureur,
- associations agréées de sécurité civile,
- associations d'aide aux victimes.

Ce lieu doit être suffisamment grand pour pouvoir respecter la confidentialité des informations qui y circuleront et être aisément accessible.

Un travail entre la Préfecture et les services municipaux avait permis d'identifier la Mairie du 8^{ème} comme lieu répondant le mieux aux exigences requises pour devenir le CAF sur le territoire de la Métropole.

Je ferai quand même un certain nombre de rappels. Ce dispositif est mis en œuvre depuis déjà quelques mois, il y a déjà eu un exercice qui s'est tenu en Mairie du 8^{ème} courant 2016 de simulation de mise en œuvre de ce Centre d'Accueil des Familles. Sachant que la situation géographique de la Mairie du 8^{ème}, la taille des locaux, l'accessibilité entre le tramway, le métro, l'avenue Berthelot, etc., et l'existence du parking font de ce lieu un lieu tout à fait adapté à la mise en œuvre de ce Centre d'Accueil des Familles.

Si vous en êtes d'accord, je vous demande de bien vouloir approuver la convention de partenariat entre la Ville et la Préfecture sur la mise à disposition des locaux de la Mairie pour ce Centre d'Accueil et de bien vouloir accorder également la dépense en résultant d'un montant maximum de 10 000 euros. Il s'agit de dépenses d'achat d'équipements mobiliers, notamment de cloisons mobiles.

Petit point à ajouter, pendant la mise en œuvre éventuelle de ce Centre d'Accueil des Familles, la Mairie d'arrondissement continuerait de fonctionner tout à fait normalement.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole, de précision sur ce dossier ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND.- C'est un rapport que j'ai eu l'occasion d'étudier en commission sécurité à la Ville.

Effectivement, c'est toujours agréable de s'apercevoir que le 8^{ème} est quand même le point central de la Métropole. Le choix du 8^{ème} arrondissement démontre que tout devrait se passer ici. Le choix n'est pas anodin, vous l'avez dit, métro, accessibilité et surface.

Il y a une chose que je regrette quand même et qui mérite

à mon avis d'être soulignée dans ce dossier, même si bien évidemment nous l'approuverons, comme vous l'avez dit on espère tous que nous n'aurons jamais à mettre en œuvre ce genre de dispositif puisque ce serait signe de très mauvaise nouvelle pour notre région, en revanche c'est un dispositif qui est à la demande de l'État et je trouve assez anormal, mais malheureusement nous sommes habitués, et même si la dépense de 10 000 euros n'est pas énorme, je trouve assez anormal que cette dépense soit à la charge de la Ville alors que c'est une obligation de l'État.

Que l'État nous demande de mettre des locaux à disposition, soit, mais à un moment il serait assez normal que les dépenses de mobiliers liées à cette mise à disposition soient assumées par l'État. Je ne sais pas si nous avons une entrée privilégiée au ministère de l'Intérieur, mais je pense que ce serait intéressant de leur poser la question.

M. LE MAIRE.- Merci. D'autres demandes de parole ?
Monsieur TOURNEBIZE.

M. TOURNEBIZE.- Je veux bien que l'on polémique à l'envi sur ce genre de chose, surtout depuis que le Maire de Lyon est devenu ministre de l'Intérieur, mais j'aurais tendance à dire que je trouve cela un peu petit. Quand il s'agit de sujets comme celui-ci, cela concerne l'ensemble de la collectivité nationale, qu'il s'agisse de l'État, des collectivités territoriales.

Parce que l'on va dépenser 10 000 euros pour mettre des cloisons, venir pointer du doigt que ce n'est pas l'État qui le prend en charge alors que l'on a aujourd'hui des entrées au ministère de l'Intérieur qui nous permettraient de. Franchement, ce type de petite polémique, je pense que l'on peut s'en passer.

M. LE MAIRE.- D'autres demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

15. 26249 – Programmation 2017 au titre de la convention territoriale de Lyon du contrat de ville 2015-2020 de l'agglomération lyonnaise – Demandes de cofinancement auprès de l'État et l'ANRU pour les postes des missions territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale et les actions sous maîtrise d'ouvrage de la Ville de Lyon. Attribution d'une subvention de 87 843 euros à l'association Anciela, sise 110, grande rue de la Guillotière à Lyon 7^e – Approbation et autorisation de signature des conventions afférentes – Direction du Développement Territorial

M. TOURNEBIZE.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

C'est un rapport qui revient de manière récurrente, sur le dispositif d'ingénierie de la convention territoriale, celle de 2015-2020. Comme vous le savez, le dispositif de mise en œuvre opérationnelle est notamment composé des équipes territoriales de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale constituées de directeurs ou chefs de projet, salariés de la Métropole de Lyon, ainsi que de chargés de mission salariés de la Ville de Lyon.

Nous sommes directement concernés avec la mission Entrée Est.

Il s'agit de voir la répartition des subventions entre la Ville et l'ANRU. Nous sommes concernés par quatre postes dans le cadre de la maîtrise d'œuvre urbaine et sociale :

- chargé de mission Habitat GSUP
- chargé de mission territorial
- chargé de mission économique
- chargé de communication.

Par ailleurs dans ce rapport nous avons aussi à valider une subvention à l'association Anciela, pour la création d'un espace ressources des Conseils citoyens. Comme vous le savez, les Conseils citoyens ont été créés et mis en œuvre récemment, il y en a dix sur le territoire de la Ville de Lyon, dont quatre dans le 8^{ème}.

Il convient aujourd'hui de répondre à un objectif de poursuite du travail d'autonomisation de ces Conseils et pour se faire de mettre en place un partenariat avec l'association Anciela afin de développer une offre d'accompagnement et de formation des Conseils citoyens de Lyon.

Il nous est demandé d'approuver une subvention d'un montant de 87 843 euros, dont 64 500 euros résultent d'un financement exceptionnel de l'État.

Je vous demande, si vous en êtes d'accord, de bien vouloir approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Vote à la majorité.

Madame SAKER, vous allez présenter tous les rapports de garantie d'emprunt.

16. 26359 – Garantie d'emprunt sollicitée à hauteur de 15 % par la

SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de quatre emprunts d'un montant total de 656 853,00 euros relatif à une opération d'acquisition en VEFA de 6 logements (4 logements PLUS et 2 logements PLAI) située 33, rue Marius Berliet à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

18. 26264 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 6 896 915,00 euros relatifs à une opération de construction de 40 logements PLUS situés 130, rue Challemel Lacour à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances
19. 26263 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 4 536 458,00 euros relatifs à une opération de construction de 28 logements PLS situés 130, rue Challemel Lacour à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances
20. 26261 – Garantie sollicitée à hauteur de 100 % par la SACVL pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 717 470,00 euros relatifs à une opération d'acquisition VEFA de 7 logements (4 logements PLS et 3 logements PLAI) situés 106-110, rue Marius Berliet à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances
21. 26151 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la SAHLM Alliade Habitat pour la souscription de deux emprunts d'un montant de 3 430 044,00 euros relatifs à une opération

d'acquisition et d'amélioration de 29 logements PLS situés 28, rue Berty Albrecht à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

22. 26149 – Garantie sollicitée à hauteur de 15 % par la Semcoda pour la souscription de trois emprunts d'un montant de 151 800,00 euros relatifs à une opération d'acquisition-amélioration d'un logement PLS situé 83, rue Philippe Fabia à Lyon 8^e – Direction Générale des Services – Direction des Finances

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

C'est toute une série de garanties d'emprunt.

La société Alliade Habitat nous sollicite pour deux garanties d'emprunt à hauteur de 15 %, pour souscrire :

- quatre emprunts d'un montant total de 656 853,00 euros dans le but d'acquérir en VEFA 6 logements (4 en PLUS et 2 en PLAI) situés 33, rue Marius Berliet,

- deux emprunts d'un montant total de 3 430 044,00 euros pour réaliser une acquisition et amélioration de 29 logements en PLS situés 28, rue Berty Albrecht.

3 % des surfaces habitables seront réservées à la Ville de Lyon en contrepartie de cette garantie.

La SACVL nous sollicite pour trois garanties d'emprunt à hauteur de 100 %, réparties ainsi :

- l'une de ces garanties est destinée à souscrire deux emprunts d'un montant total de 6 896 915,00 euros afin de réaliser une acquisition en VEFA pour 40 logements en PLUS, situés 130, rue

Challemel Lacour,

- la deuxième garantie permettra la souscription de trois emprunts d'un montant total de 4 536 458,00 euros dans le but de réaliser la construction de 28 logements en PLS, situés au 130, rue Challemel Lacour,

- la troisième garantie pour la souscription de cinq emprunts d'un montant de 717 470,00 euros pour l'acquisition en VEFA de 7 logements (4 en PLS et 3 en PLAI), situés 106-110 rue Marius Berliet.

En contrepartie de ces garanties d'emprunt, la SACVL s'engage à réserver 20 % des surfaces habitables pour toute la durée de la garantie et pour chacune d'elles.

Enfin, nous avons une demande de la société Semcoda pour souscrire trois emprunts d'un montant total de 151 800,00 euros dans le but d'une acquisition-amélioration d'un logement PLS situé 83, rue Philippe Fabia. La contrepartie est de réserver 3 % des surfaces habitables pour toute la durée de la garantie.

L'ensemble de ces opérations totalise 5 logements en PLAI, 44 logements en PLUS et 62 logements en PLS.

Bien entendu, malgré les efforts de notre ville à produire des logements conventionnés, ceux-ci n'absorbent pas la forte demande sur notre arrondissement qui est croissante.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous remercie d'approuver ces décisions.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ces garanties d'emprunt ? (*Non*).

Nous allons les voter séparément.

Pour le 26359, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Pour le 26264, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Pour le 26263, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Pour le 26261, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Pour le 26151, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

Pour le 26149, qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

17. 26331 – Subvention aux associations développant des actions en faveur des personnes en difficulté (aide alimentaire, accueil de jour, lutte contre l'exclusion et maintien du lien social, santé/personnes SDF) pour un montant de 1 353 740 euros. Autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Mme SAKER.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Dans ce rapport il nous est demandé d'accorder une subvention de 1 353 740 euros, destinée à lutter contre l'exclusion et également l'autorisation de signer les conventions de financement.

En effet, afin d'améliorer les conditions d'existence des personnes et notamment les plus fragiles d'entre elles, la Ville de Lyon a fait le choix de conduire une politique sociale dont elle a préalablement

défini les axes suivants :

- la lutte contre la grande précarité,
- le soutien aux personnes en situation de fragilité économique,
- l'aide aux personnes handicapées,
- la prise en compte de la problématique des personnes âgées.

En plus des prestations que notre collectivité propose directement, la Ville de Lyon apporte son soutien également à un ensemble d'organismes œuvrant dans le champ de l'action sociale sur notre territoire.

Pour notre arrondissement, nous sommes principalement concernés par les Restaurants du Cœur, 58 cours Albert Thomas pour un montant total de 50 000 euros destinés au fonctionnement global et l'ARHM, 290 route de Vienne, pour un montant total de 3 000 euros destinés au fonctionnement du centre d'action contre l'isolement et le suicide.

Afin que la Ville de Lyon poursuive sa politique en faveur de l'action sociale, je vous remercie d'allouer les subventions précitées et d'autoriser la signature des conventions de financement.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le rapport aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

23. 26175 – Les Lions du Sport – Attribution de subventions pour un montant total de 17 500 euros aux associations sportives de proximité – Direction des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit de la deuxième dotation des Lions du Sport, subvention dite de proximité. Cette deuxième dotation se décline de la façon suivante :

- 1 000 euros pour le Secteur Bouliste rive gauche dans le cadre de l'organisation du Grand Prix Bouliste de la Mairie du 8^{ème} qui aura lieu les 26 et 27 août,

- 500 euros pour Les Mésanges de Lyon, club de gymnastique féminine de proximité,

- 500 euros pour Cyclo Sport Lyon 8 dans le cadre de l'organisation de la 12^{ème} édition de la Cyclo de Lyon, qui a eu lieu le 5 mars 2017.

Je vous remercie par avance de bien vouloir approuver cette délibération.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets ce dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

24. 25744 – Dénomination des gymnases Halle aux fleurs situées 66 rue Smith à Lyon 2^e, Bon Lait situé 8 place du Traité de Rome à Lyon 7^e et Viviani situé 13 avenue Viviani à Lyon 8^e – Direction des Sports

M. MATARFI.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Dans cette délibération, les deux premières dénominations ne nous concernent pas puisqu'il s'agit du 2^{ème} et du 7^{ème} arrondissement. En revanche, la dénomination du gymnase Viviani, suite aux travaux d'extension et de rénovation qui vont bientôt prendre fin, dans un mois environ, les dirigeants nous ont sollicités pour dénommer ce gymnase « Gymnase Sergueï Vorontzov », en mémoire du fils de l'entraîneur Anatoli Vorontzov, décédé prématurément d'une crise cardiaque durant un entraînement dans l'enceinte même de ce gymnase en 2000.

Merci par avance de bien vouloir valider cette dénomination.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

25. 26374 – Liste complémentaire d’autorisations d’urbanisme nécessaire à la réalisation de travaux d’investissement – Direction de la Gestion Technique des Bâtiments

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Comme à l’habitude ce sont les travaux du propriétaire. Sur cette délibération, il s’agit du groupe scolaire Alain Fournier pour des travaux de clôture et du Centre technique municipal pour le remplacement du portail d’entrée.

Je vous propose de voter ces dispositions.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s’abstient ? C’est l’unanimité, je vous remercie.

26. 26292 – Lyon 8^e – Constitution d’une servitude de tréfonds accueillant une bâche à eau pour le fonctionnement de la ligne T6 au profit du SYTRAL sur la parcelle cadastrée BH 133 située 43 avenue de Pressensé – EI 08102 – N° inventaire 08102I001 – Direction Centrale de l’Immobilier

Mme BACHA-HIMEUR.- Monsieur le Maire, chers collègues.

La Ville de Lyon détenait une parcelle cadastrée BH 133 qui accueillait pour partie un espace de proximité avec des jardins partagés. Il avait été décidé de la céder pour un prix de 18 690 euros au SYTRAL pour les besoins de la réalisation du T6.

Dans le cadre des aménagements de cette nouvelle infrastructure de transport, les rames circuleront majoritairement sur des rails engazonnés créant ainsi une ligne verte sur une vaste portion du tracé.

Le SYTRAL envisage l'installation d'un local technique avec bache à eau en tréfonds de la parcelle communale pour assurer son fonctionnement et son entretien.

C'est à ce titre qu'il convient de constituer une servitude de tréfonds au profit du SYTRAL.

Je vous demande de voter ces dispositions, si cela vous agréé.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

27. 26301 – Subventions aux associations développant des actions auprès des personnes âgées (animation, développement réseaux, foyers-restaurants), pour un montant de 269 410 euros – Approbation et autorisation de signer les conventions de financement – Délégation générale aux affaires sociales, aux sports, à l'éducation et à l'enfance

Mme EVA.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

La Ville de Lyon développe une politique de lutte contre l'exclusion et l'isolement, axée notamment sur un soutien fort aux associations qui interviennent en direction des personnes âgées.

Plusieurs associations ont fait état de projets annuels et d'actions ponctuelles, et peuvent bénéficier d'une contribution de notre collectivité.

Le montant total de la subvention proposée s'élève à 269 410 euros.

Les aides proposées se répartissent en trois thématiques : foyers-restaurants, développement réseaux et animation.

On va constater que le 8^{ème} arrondissement est très dynamique dans le soutien aux personnes âgées puisque nous sommes concernés par plusieurs associations.

Pour le développement réseaux, il vous est proposé d'attribuer une subvention à la Régie de quartiers EUREQUA, 2 rue Joseph Chalier, pour un montant de 18 500 euros pour son action « Mobiséniors » qui est un service de transport accompagné pour les personnes âgées du 8^{ème} arrondissement.

Pour la thématique « actions et animations, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros aux Troubadours du 8^{ème}, 101 boulevard des États-Unis. C'est une subvention de fonctionnement. Elle organise des galas de variété pour les séniors du 8^{ème}.

Une subvention de 1 200 euros est également attribuée à l'association « Un Moment de détente », 24 rue Saint Mathieu. C'est une subvention de fonctionnement de l'association qui organise des actions en faveur des séniors (maintien à domicile, séjours, formation, accompagnement des familles.

Toujours dans l'animation, on retrouve la Régie de quartier aux États-Unis EUREQUA pour son action « Pause Amitié ». IL vous est proposé de lui attribuer une subvention d'un montant de 13 000 euros.

On a également le Club de l'amitié des aînés de Monplaisir, 13 rue Antoine Lumière. Il vous est demandé de lui attribuer une subvention de 500 euros. Le club organise des animations pour l'aide aux personnes âgées autour de la convivialité et de la lutte contre l'isolement.

On a aussi l'association « Au plaisir de tous Chalumeaux », 4 rue Saint Vincent de Paul. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 500 euros. Elle organise des animations au sein de la résidence Les Chalumeaux.

Nous avons l'association « Service et Soins Infirmiers », 6 rue des Serpollières. Il vous est proposé de lui attribuer une subvention de 1 000 euros. L'action est de contribuer à maintenir et/ou valoriser l'état de santé en favorisant une approche globale de la personne dans son cadre de vie, son environnement familial et ses habitudes culturelles.

Enfin, il vous est proposé d'attribuer une subvention de 500 euros au « Comité Loisirs Animations de la Résidence Sarrazin, 1 rue Jean Sarrazin. Ils organisent des activités afin d'assurer les loisirs des personnes âgées de la résidence

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? 2 voix. Qui s'abstient ? C'est la majorité.

28. 26351 – Attribution de subventions au titre de la lutte contre les discriminations, de légalité et des droits des citoyens au titre de l'exercice 2017 pour un montant total de 50 250 euros – Direction du Développement Territorial

Mme EVA.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

L'engagement de la Ville de Lyon en faveur de l'égalité repose sur trois axes d'interventions :

- la prévention et la lutte contre toutes les formes de discrimination et la promotion des droits de l'Homme ;
- l'égalité des chances, l'égalité de traitement et l'accès au droit ;
- l'évolution du regard sur l'autre et l'acceptation des différences.

La Ville de Lyon a déjà accompagné différentes actions avec l'attribution de subventions d'un montant total de 82 000 € lors de la séance du conseil municipal du 16 janvier 2017 et il vous est proposé aujourd'hui d'examiner d'autres projets.

Le montant total pour l'ensemble de la Ville s'élève à 50 250 euros.

Pour le 8^{ème} arrondissement, nous sommes concernés par le Théâtre du Grabuge, 21 rue Genton. L'action est le " Cabaret citoyen itinérant " ; il s'agit de la création d'un espace de programmation artistique pluridisciplinaire, de pratique artistique, de débat et de rencontres culturelles pour favoriser l'expression citoyenne et la lutte contre les inégalités. Cela s'adresse aux quartiers en politique de la ville du 8^{ème}.

Si ces dispositions recueillent votre agrément, je vous demande de bien vouloir adopter ce rapport.

M. LE MAIRE.- Merci. Y a-t-il des demandes de parole ?
Monsieur BOUDOT.

M. BOUDOT.- Monsieur le Maire, est-ce que l'on peut avoir le numéro des rapports à chaque fois ? On s'est un peu trompé dans nos votes.

M. LE MAIRE.- Il me semblait bien.

Cela veut dire que pour le rapport 26301 vous votez pour et là, vous allez vous apprêter à voter contre puisque l'on parle de lutte contre les discriminations.

(Résultats du vote du rapport 26301 : vote à l'unanimité.)

D'autres demandes de parole ? *(Non)*.

Je mets le dossier 26351 aux voix.

Qui est contre ? 2 voix. Qui s'abstient ? Vote à la majorité.

- 29. 26228 – Attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 57 000 euros au titre de l'année 2017 et d'une subvention d'investissement d'un montant de 41 000 euros maximum pour l'ouverture d'une crèche de 48 places située 18, rue de la Fraternité dans le 8e arrondissement gérée par l'Association Alfa 3a siégeant 14 rue Aquétant -01500 Ambérieu-en-Bugey – Signature d'une convention cadre, d'une convention d'application et d'une convention d'occupation temporaire – Affectation d'une partie de l'AP 2009-1, programme 00002, opération 08306002 – Direction de l'Enfance**

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et Messieurs.

Comme vous le savez, la Ville de Lyon s'efforce de développer l'offre d'accueil des enfants, notamment dans le 8^{ème} arrondissement.

Pour rappel, depuis 2014 plus de 100 berceaux ont été créés dans le 8^{ème} et une nouvelle fois, c'est avec joie que nous allons accueillir une nouvelle structure petite enfance, « L'Escale de Nelly », d'une capacité de 48 berceaux. Elle sera gérée par l'association Alfa 3a, sur le PUP Berliet.

L'association sollicite la Ville pour une subvention de fonctionnement ainsi que pour une subvention exceptionnelle d'investissement afin de financer les équipements.

Il vous est proposé d'allouer une subvention de 57 000 euros en fonctionnement et une subvention exceptionnelle de 41 000 euros.

Si vous y êtes favorables, merci de bien vouloir adopter cette décision.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Il faut signaler Madame FERRARI, que nous sommes bien au-dessus de nos promesses électorales. Comme on risque d'être un peu en retard sur d'autres postes, il faut le signaler.

Mme FERRARI.- Tout à fait.

M. LE MAIRE.- Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

30. 25964 – Renouvellement de la convention cadre et du contrat de sous mis à disposition à titre gratuit des locaux au profit de l'Association Croix Rouge Française, gestionnaire de l'EAJE Les Coccinelles, sis 84-86 rue Feuillat à Lyon 8^e – EI 08242
Approbation des conventions – Direction de l'Enfance

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'une délibération classique pour un renouvellement de la convention cadre et du contrat de mise à disposition à titre gratuit de locaux au profit de la Croix Rouge, pour l'établissement de jeunes enfants, Les Coccinelles.

Si vous y êtes favorables, merci d'approuver ce rapport.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

31. 26153 – Lyon 8^e – Convention de mise à disposition consentie par la SCI Lyon Feuillat au profit de la Ville de Lyon des locaux sis 84-86 rue Feuillat à usage de structure petite enfance EI 08 242 – Direction Centrale de l'Immobilier

Mme FERRARI.- Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs.

Il s'agit d'approuver le renouvellement de la convention de mise à disposition consentie par la SCI Lyon Feuillat au profit de la Ville de Lyon. En effet, ce local accueille une structure petite enfance et bien sûr, compte tenu des besoins et des intérêts poursuivis par la Ville de Lyon, notamment dans le domaine de la petite enfance, il vous est

proposé de voter cette mise à disposition. Je vous en remercie.

M. LE MAIRE.- Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

32. 26094 – Lyon 8^e – PUP Berliet – Acquisition et construction du futur groupe scolaire – 17 rue des Hériveaux – Opération n° 08306001 – Lancement de l'opération et affectation complémentaire d'une partie de l'autorisation de programme n° 2009-2 – Programme n° 00006 – Direction de la Construction

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Comme vous le savez, le secteur du Parc Marius Berliet et plus particulièrement de la ZAC de l'Épargne connaît une forte dynamique avec un certain nombre de logements qui ont déjà été livrés et d'autres qui le seront prochainement.

Lors de précédents Conseils d'arrondissement, nous avons déjà approuvé le lancement de cette opération selon la procédure concurrentielle avec négociation et un jury lié à la CAO.

Par délibération du 29 mai 2017, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programmes, c'est-à-dire les montants globaux liés à cette opération, et la consultation a été lancée le 18 septembre 2016.

Dans le cadre de la délibération du jury du 23 novembre 2016, un certain nombre de structures ont été retenues et mises en concurrence.

La délibération qui vous est proposée aujourd'hui, remise sur table, précise que c'est le Groupement EIFFAGE CONSTRUCTION Rhône-Loire / Atelier Didier DALMAS Architectes Associés / URBALAB / SNS LAVALIN / GÉNIE ACOUSTIQUE / ENEOS / EIFFAGE Énergies Thermie Centre Est Maintenance qui a été retenu.

Dans cette délibération, il vous est également rappelé les enveloppes globales liées à cette opération, pour un montant de 10 564 800 euros TTC, avec les répartitions habituelles liées à la conception, la réalisation et la maintenance sur site.

À ce montant, il convient d'ajouter le montant du foncier qui est estimé à 3 984 000 euros et les différentes assurances liées à cette opération.

C'est un groupe scolaire que nous attendons avec impatience et qui sera théoriquement livré pour la rentrée 2019.

Il vous est proposé aujourd'hui de lancer les travaux liés à cette acquisition et construction d'un groupe scolaire, d'approuver les dépenses de fonctionnement qui en résultent et, conformément aux différents arrêtés, d'approuver la répartition du montant total des dépenses.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole sur ce dossier ? (*Non*).

Je le mets aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie, comme d'habitude, mais là plus particulièrement.

33. 26251 – Attribution de subventions aux associations d'anciens combattants pour un montant total de 31 470 euros – Direction du Développement Territorial

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui est un rapport « habituel », il s'agit d'accompagner et de soutenir les associations d'anciens combattants, celles qui notamment :

- maintiennent et développent l'esprit de défense, des liens de camaraderie, d'amitié et de solidarité entre ceux qui ont participé à la défense de la patrie

- transmettent aux jeunes générations le devoir de mémoire et l'amitié existante entre les camarades de combat,

- soutiennent et aident moralement et matériellement les compagnons en difficulté et les représentent auprès des pouvoirs publics militaires et civils.

J'ajouterai, de poursuivre à travers la présence et l'action menée toute l'année par ces associations, au nécessaire devoir de mémoire, notamment auprès des scolaires de notre arrondissement. C'est une action particulièrement importante et à ces montants-là bien sûr ne figurent pas les soutiens indirects, notamment apportés par notre Mairie, afin d'accompagner au quotidien les associations mémorielles et d'anciens combattants.

Pour notre arrondissement, nous sommes concernés par des actions menées par :

- le Comité départemental de liaison des associations d'anciens combattants,

- l'ANACR, qui intervient dans notre arrondissement,
- la Fédération Nationale des Combattants de Moins de Vingt Ans,
- l'Association des Porte-drapeaux Lyonnais qui est également présente lors de nos différentes commémorations,
- Frères d'Armes,
- l'Amicale des Déportés d'Auschwitz-Birkenau qui intervient dans les écoles de notre arrondissement,
- Les Messagers de la Mémoire,
- la FARAC,
- l'Amicale des Anciens du 15ème Régiment de Dragons Portés, située rue Maryse Bastié.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? C'est l'unanimité, je vous remercie.

34. 26227 – Convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles sur le Projet de Réussite Éducative (PRE) 2017 – Direction de l'Éducation

M. LEVY.- Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs.

Le rapport qui vous est proposé aujourd'hui a pour objectif de vous proposer de signer une convention entre la Ville de Lyon et la Caisse des Écoles puisque c'est la Caisse des Écoles qui perçoit les aides notamment de l'État dans le cadre du Projet de Réussite Éducative.

C'est une action très importante qui nous impacte beaucoup dans notre arrondissement puisque nous avons beaucoup d'écoles qui sont situées en Réseaux d'Éducation Prioritaire (REP et REP+), avec un certain nombre d'autres écoles en zone intermédiaire, dites en environnement difficile (DIF).

Il vous est proposé d'approuver la convention qui est en annexe dans le document, pour la coordination de ces actions, la prévention médico-sociale et les actions de PRE. Dans notre arrondissement, nous sommes particulièrement concernés par les quartiers de Mermoz, États-Unis, Langlet-Santy, Moulin à Vent. Comme vous le savez, à la rentrée de septembre nous aurons un nouveau collège et donc tout récemment la Caisse des Écoles a décidé également d'affecter une enveloppe d'environ 10 000 euros sur des actions de transition CM2-6^{ème} et de suivi des enfants, notamment en REP+ qui seront concernés par le nouveau collège.

Je vous remercie d'approuver cette convention.

M. LE MAIRE.- Merci. Des demandes de parole ? (*Non*).

Je mets le dossier aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ? 2 abstentions. Vote à la majorité.

Nous avons terminé l'examen des rapports à l'ordre du jour.

Comme vous le savez, le Maire de Lyon, Gérard COLLOMB, a démissionné de son poste. Nous aurons, pour les conseillers municipaux, une réunion dans quelque temps, je ne connais pas encore exactement la date, et vous avez dû remarquer comme moi que pour tous les Conseils municipaux il y a des questions au Maire de Lyon.

Je ne sais pas qui sera le Maire de Lyon à ce moment-là, je ne sais pas si les questions du 8^{ème} seront prises en compte lors du prochain Conseil, s'il y aura le temps, mais nous allons pallier toute éventualité et dans un premier temps je vais vous proposer trois questions que nous proposerons au Maire de Lyon ou à la prochaine séance du Conseil municipal qui devrait être autour du 14 juillet.

Je vous propose une première question sur le PUP Berliet.

Dans le Projet Urbain Partenarial Berliet, qui concerne le tènement des anciennes usines du constructeur automobile et s'étend sur 2,7 hectares, il est prévu la construction de plus de 600 appartements d'ici 2019. Certains ont d'ailleurs déjà été livrés et sont occupés.

Une hausse démographique, soutenue dans le 8^{ème} arrondissement depuis de nombreuses années, nous astreint à des efforts constants en termes d'équipements publics afin de répondre aux nouveaux besoins des familles : voiries, espaces verts, équipements sportifs, établissements d'accueil petite enfance ou encore groupes scolaires. C'est dans ce contexte que des équipements publics, programmés sur ce quadrilatère, doivent être mis en service dans les mois et les années à venir.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous dresser un point d'avancement du projet et nous confirmer le calendrier des opérations, notamment au sujet des deux équipements publics qui sont vivement attendus par les habitants du 8^{ème} ?

Voici donc la première question que je vous propose, que l'on pourra proposer au Maire de Lyon.

Y en a-t-il qui sont contre ? Qui s'abstienne ?

Je vous remercie.

La deuxième question est sur le projet de centre social sur le site de l'ex-Maison du Peuple.

Le projet de nouveau centre social sur le site de l'ex-Maison du Peuple avance. Le programme est élaboré en lien avec les acteurs du quartier, notamment les écoles et les associations. Le conseil d'arrondissement se réjouit de l'arrivée de ce nouvel équipement et d'un centre social à part entière sur le quartier, offrant une surface plus vaste comprenant notamment une offre d'accueil petite enfance et des locaux associatifs.

Toutefois, les habitants du quartier Langlet-Santy s'inquiètent de la disparition du local du centre social situé au cœur de la résidence Maurice Langlet, et le nouveau site leur semble éloigné et difficile d'accès.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous donner des éléments capables de rassurer les habitants quant à leur association étroite à ce projet, en lien avec les acteurs du quartier et nous confirmer que des cheminements favoriseront l'accès au nouveau site, situé avenue Général Frère, depuis le quartier Langlet-Santy ?

C'est donc notre deuxième question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie encore.

Notre troisième question portera sur la rénovation de la Cité Tony Garnier.

La cité Tony Garnier, située dans le quartier des États-Unis, constitue un patrimoine architectural inestimable, autour duquel le Musée urbain Tony Garnier assure une médiation de qualité, qui lui offre un rayonnement en France et à l'étranger. Ces immeubles datant des années 30 vont être prochainement réhabilités, tant en termes de confort de l'habitat que de rénovation énergétique, sous la houlette du bailleur

Grand Lyon Habitat. Par ailleurs, les 25 fresques monumentales réparties dans le quartier, qui constituent un parcours unique au monde, vont être également restaurées, dans le même temps que les murs qui les accueillent feront l'objet d'une nouvelle isolation par l'extérieur.

Pourriez-vous, Monsieur le Maire, nous indiquer de quelle façon la Ville de Lyon soutient ce vaste projet piloté par Grand Lyon Habitat et comment elle veille à l'intégrité historique et patrimoniale de ce quartier atypique ?

Ce sera donc notre troisième question que je vous propose. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie.

Nous en arrivons aux questions diverses.

Y a-t-il des questions diverses ? Monsieur MORIN.

M. MORIN.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Un des premiers mots de la République est la liberté et cette liberté, quelles que soient nos orientations politiques, elle doit être respectée, elle doit s'arrêter également au moment où elle empiète sur celle des autres.

Il n'est pas normal que dans certains quartiers, en l'occurrence la rue Victor et Roger Thomas, qui part de l'avenue Santy, soit encombrée en permanence. Certains citoyens ne peuvent même pas rentrer chez eux car devant leurs portails il y a en permanence des voitures garées, certaines de ces voitures sont là jour et nuit et ne bougent pas. Il y a même un camion qui est dans la rue et que personne ne fait bouger.

Cet état de fait dure depuis un certain temps. On en a sans doute déjà parlé au cours de ce Conseil. Je crois que l'on est tous d'accord ici sur le fait de dire qu'il est normal que quelqu'un puisse rentrer chez lui, qu'il soit à pied, à vélo, à cheval ou en voiture, et que

quand quelqu'un est en permanence devant son portail et qu'il demande, après avoir trouvé les coordonnées de ce personnage qu'il enlève sa voiture, le personnage en question vient en disant : « Je vais l'enlever dans ¾ d'heure parce que je vais laver ma voiture. »

Ces pratiques sont inadmissibles et c'est pour cela que j'ai proposé cette question diverse, avec un dossier et des photographies qui objectivent cet état de fait.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE.- Merci pour ces précisions. J'habite un peu dans le quartier et je n'ai pas entendu parler de cette gêne dans la rue Victor et Roger Thomas, mais vous avez tout à fait raison, la liberté c'est quelque chose de primordial.

Ils sont assez réactifs à la Ville de Lyon, quand une voiture gêne, la fourrière marche assez bien pour le blocage, j'aimerais qu'elle fonctionne encore plus vite pour les voitures ventouses mais je ne suis pas arrivé encore à avoir tous les éléments.

Quand on bloque vraiment l'accès à un immeuble ou à une maison, il est primordial que l'on puisse agir très vite. Il y a un numéro que M. PEREZ peut vous donner pour que la fourrière, avec l'accord de l'adjoint de permanence à la Ville de Lyon, vienne enlever le véhicule.

Merci de nous le signaler parce que c'est insupportable de se laisser bloquer par des malotrus.

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur ODIARD.

M. ODIARD.- Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous arrivons bientôt aux congés d'été et donc à la rentrée, comme chaque année, se déroulera la « Convergence vélo » 2017. Cela se passera le dimanche 10 septembre.

Comme d'habitude, un départ sera donné devant la Mairie du 8^{ème} à 14 heures 30.

Cette année la Convergence vélo prend plus d'ampleur que d'habitude puisque la Métropole de Lyon devient un partenaire à part entière avec « Pignon sur rue » et donc il y aura une campagne de communication assez importante qui va être menée.

Le principe, c'est que nous allons nous rendre en une heure, de 14 heures 30 à 15 heures 30, Place des Terreaux et là, la convergence réelle des différents cortèges, 15 à 18 sur toute l'agglomération, se rendra au parc Sergent Blandan où un village d'étape, mis en place par la Métropole de Lyon, sera là pour accueillir les participants. Ce sera dans des conditions beaucoup plus confortables que ce que l'on a connu ces dernières années.

Je vous invite à réserver votre dimanche 10 septembre.

L'année dernière on avait eu un cortège assez important sur le 8^{ème} arrondissement et là avec la campagne de communication qui va se mettre en place, on s'attend à une convergence de plusieurs milliers de cyclistes. On travaille sur toutes les mesures de sécurité, d'encadrement, avec une soixantaine d'accompagnateurs qui vont sécuriser le cortège, avec des voltigeurs, des coupe-files, etc.

S'il y a des volontaires pour participer à cet événement, y compris au niveau de l'encadrement, n'hésitez pas.

Dernier point, comme le parcours du 8^{ème} est en cours de finalisation, si jamais certains d'entre vous ont des quartiers où ils souhaiteraient voir passer la convergence, faites-le moi savoir d'ici vendredi.

Merci.

M. LE MAIRE.- Merci Monsieur ODIARD.

D'autres questions diverses ?

S'il n'y en a pas, je vais vous remercier pour votre présence et surtout vous souhaiter un très bon été. On se reverra pour le Conseil d'arrondissement le 14 septembre et sûrement bientôt pour le Conseil municipal.

Bon été et bonnes vacances à toutes et tous !

(La séance est levée à 20 h 20).